

**Confirmation de l'employeur pour rabais ASM / Swissmem**

(Lors de la facturation directement à l'entreprise membre de Swissmem, ce formulaire n'est pas nécessaire)

Le centre de formation esg est soutenu financièrement par les partenaires sociaux de l'industrie des machines. En contrepartie, les participants esg exerçant une activité professionnelle au sein d'une entreprise membre de l'ASM/Swissmem, bénéficient d'une réduction sur leur finance de cours. Le taux de réduction varie d'année en année et ne concerne que les prestations effectives d'enseignement.

Afin de valider la prise en considération du rabais en faveur d'un participant, l'employeur de ce dernier atteste, en tant qu'**entreprise membre de l'ASM/Swissmem**, que son collaborateur référencé ci-après dispose d'un contrat de travail non résilié à la **date de signature** du document.

Participant: Nom et prénom: \_\_\_\_\_  
Rue, NP, Localité \_\_\_\_\_  
Formation esg + semestre \_\_\_\_\_  
Date d'ouv. sem. / Lieu cours \_\_\_\_\_

**A valider par l'employeur:**

Lieu / Date: \_\_\_\_\_ Timbre / Signature officielle valable: \_\_\_\_\_

La confirmation (document original) doit parvenir

au secrétariat du centre de formation esg, Avenue de la Rochelle 5, 1008 Prilly

- **1er semestre: dans les 2 semaines après réception de la convocation à la session de formation**
- **semestres suivants: au plus tard 6 semaines avant l'ouverture du semestre**

A observer:

- Lors d'un envoi tardif de ce document, un montant de Fr. 25.—sera facturé en sus lors de l'établissement de la nouvelle facture, **sans modification de l'échéance de paiement initial.**
- 4 semaines après le début du semestre, ce document ne pourra plus être considéré (la date du timbre postal fait foi)
- Ce document doit être renouveler pour chaque semestre (durée de validité: 3 mois).